

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je peux répondre à cette question. La forte différence de prix entre le Canada et les États-Unis est très souvent due aux taxes provinciales.

Des voix: Oh, oh!

M. Chrétien: Ainsi, le gouvernement de la province de Québec perçoit une taxe bien plus forte que celui de n'importe quelle autre province. Il n'y a pas de taxe provinciale en Alberta. Il y a une forte taxe en Ontario. Dans les états américains avoisinants, les taxes sont beaucoup moins élevées qu'en Ontario ou au Québec.

LA PROMESSE DU PARTI LIBÉRAL CONCERNANT LE PRIX DE L'ESSENCE

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Madame le Président, le ministre sait très bien que c'est le gouvernement fédéral qui prélève la portion la plus importante du prix de l'essence à la pompe.

Des voix: Non.

Des voix: Oui.

M. Gurbin: Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources peut-il nous dire ce qu'il fait de sa promesse et de celle des libéraux; ils avaient en effet promis que le prix de l'essence ne dépasserait pas 75 p. 100 des prix mondiaux. Et cette promesse? Les électeurs, les consommateurs, les agriculteurs, les hommes d'affaires et tous ceux qui achètent de l'essence devraient-ils oublier que les libéraux ont promis de ne pas dépasser 75 p. 100 du prix mondial?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je crois que le député n'est pas très au courant de ce qu'on a dit pendant la dernière campagne électorale. Nous avons dit qu'il n'y aurait pas de taxe de 18 p. 100 en sus du prix normal.

Des voix: Oh, oh!

M. Chrétien: Je voudrais reprendre le député. Il prétend que la taxe fédérale est bien plus forte au Canada qu'aux États-Unis. C'est à peu près la même taxe. La grosse différence est due aux taxes provinciales qui sont bien plus fortes que les taxes imposées par les états américains. Certes, il n'y a pas de taxe de vente en Alberta ni en Saskatchewan; c'est pourquoi les prix sont concurrentiels dans ces provinces.

Questions orales

LES PÊCHES

LA RESTRUCTURATION DE L'INDUSTRIE DE LA CÔTE EST—
L'ENTENTE AVEC LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Si je comprends bien les procédures judiciaires auxquelles donne lieu la réorganisation des pêches à Terre-Neuve, il y aurait une entente secrète entre le gouvernement du Canada et la Banque de Nouvelle-Écosse relativement à la réorganisation des pêches. Le gouvernement songe-t-il à dévoiler au Parlement les modalités de cet accord? Sinon, pourquoi pas?

L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, je dois signaler à mon collègue que la teneur de l'accord conclu entre le négociateur fédéral et le président de la Banque de Nouvelle-Écosse, a été transmise en toute confidentialité, au premier ministre de Terre-Neuve et du Labrador et aussi, je pense, au premier ministre de la Nouvelle-Écosse. En ce qui concerne la diffusion de ce document, compte tenu de la nature commerciale de ses dispositions, je ne pense pas pouvoir le rendre public pour l'instant.

M. Crouse: Je remercie le ministre de sa réponse, madame le Président.

LA NATURE DES ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre. Cet accord secret engage-t-il le gouvernement d'une façon particulière ou inhabituelle? Si oui, de quelle manière? Quelles sont les sommes en cause et l'assentiment de la Nouvelle-Écosse était-il lié aux accords de pêche dans le golfe à partir de 1983?

L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, il n'y a absolument rien de secret. L'entente conclue entre la Banque de Nouvelle-Écosse et le premier ministre Peckford a été rendue publique par le premier ministre et moi-même lors d'une conférence de presse conjointe. Nous avons communiqué toutes les données.

En ce qui concerne les contingentements, le député peut être certain que le ministre fédéral des Pêches n'accordera jamais de quota sur une base bilatérale. Toutes les provinces ont discuté de cette question. La semaine dernière par exemple, tous les sous-ministres des Pêches dont celui de la Nouvelle-Écosse, la province du député, ont eu des entretiens à Ottawa à ce sujet. C'est la seule façon de garder la confiance de tous les participants. Si le ministre se met à conclure des marchés secrets avec une province en particulier, les autres vont se mettre à avoir des doutes.